

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 1968

68132

OBJET :
Désignation d'un
Vice-Président de la
Commission d'Hygiène
et Sécurité en
remplacement de
M. MOUCHOT

Le vingt cinq octobre mil neuf cent soixante huit, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 22 octobre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, BERLAND, REIX, TETARD, CAMBLONG, NARTEAU.

REPRESENTES : M. STIPAL par M. BISCAYE
M. POUGET par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Rapporteur rappelle que lors de la réunion des adjoints et vice-présidents de commissions du 4 octobre 1968, a été évoqué le départ de M. MOUCHOT et son remplacement à la Vice-présidence de la Commission d'Hygiène et Sécurité.

La Commission a pensé que MM. REIX et BROTRÉAU, tous deux candidats à ce poste, pourraient se partager la tâche, l'un s'occupant des questions de Sécurité, l'autre, des questions d'Hygiène.

Il convient que l'assemblée Municipale entérine la désignation pour ces deux postes, si les deux candidats sont toujours d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le départ de M. MOUCHOT précédemment chargé de la vice-présidence de la Commission d'Hygiène et Sécurité,

Vu les candidatures de MM. REIX et BROTRÉAU,

Vu les propositions de la Commission des adjoints du 4.10.68,

DESIGNS :

- M. REIX comme vice président de la Commission d'Hygiène et Sécurité
- M. BROTREAU comme suppléant.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-s/MER, le

12 NOV. 1968

Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]